

La mise en système éducatif et la dynamique des réformes depuis 1944

1) PREAMBULE

Il est utopique de réfléchir à l'installation progressive de l'EPS au sein de la forteresse éducation, en s'assurant progressivement des espaces institutionnels et aboutir finalement à une intégration chargée de sens symbolique au début des années 80, sans être averti de la dynamique des transformations du système éducatif français.

L'EPS n'est pas un élément moteur dans cette "mise en système" qui s'opère tout au long du siècle.

Question 1

L'EP est-elle moteur dans la dynamique des transformations du système éducatif français ?

2) INTRODUCTION

De 1944 à nos jours, il faut rompre avec une représentation trop lisse et linéaire de l'histoire récente du système éducatif : Chaque période, schématiquement délimitée, comprend des hésitations, des bifurcations, et des carrefours ou d'autres chemins auraient pu être pris. Bien plus, des décisions sont prises et ne sont que peu voire pas appliquées; des circonstances aléatoires disposent autrement des transformations qui ont été imaginées par les réformateurs.

L'éducation nationale rencontre, par ailleurs, les problèmes qui affectent les grandes administrations françaises (...non relation entre les services, longues durées entre les décisions et les applications, influences de pouvoirs parallèles- inspections, syndicats...-)

L'objet du cours :

Une question centrale : quelles réformes ont effectivement présidé à la mise en système de nos institutions scolaires.

Un axe : l'unification des structures scolaires avec comme corollaire la démocratisation pour justifier l'unification.

Questions 2

Sur quelles publications peut-on s'appuyer pour parler des évolutions du système éducatif ?

Quel est le vecteur central qui préside à la mise en système éducatif ?

3) LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT A LA LIBERATION

a) Le contexte

A la Libération, le gouvernement dirigé par De Gaulle est un gouvernement d'union de toutes les forces politiques issues de la résistance (R. Rémond *notre siècle*, p 342-370, Fayard, 1988).

L'institution est à refondre suite aux dégâts de la guerre et à certaines mesures de démantèlements prises par le gouvernement de Vichy (A. Robert, *système éducatif et réformes*, p 11-12 Nathan pédagogie, 1993).

C'est un état de délabrement qui exige une reconstruction matérielle mais constitue une opportunité : Les périodes qui succèdent aux époques les plus troubles peuvent être propices aux réformes, impossibles à réaliser en d'autres temps.

Question 3.1 : quels sont les éléments qui caractérisent le contexte à la libération ?

b) Les structures

L'école en France ne constitue nullement un système, c'est à dire un ensemble d'éléments interdépendants organisés en degrés successifs pour former un tout cohérent. C'est encore la juxtaposition de plusieurs ordres, étanches entre eux, tant au niveau du recrutement social que du type de connaissances transmises (ordre primaire ; ordre secondaire) ; Le primaire a son secondaire (cours complémentaires, école primaire supérieures jusqu'au 15 août 1941) ; Le secondaire a son primaire (les classes élémentaires des lycées supprimées par l'arrêté du 3 mars 1945 perdureront jusque dans les années 1960).

Héritée du 19^{ème} siècle, cette juxtaposition correspondait à la structure sociale. Depuis les classes moyennes se sont développées et la structure s'est faite plus complexe ; la distinction ne va plus d'elle même.

Le problème est perçu depuis le début du siècle et a déclenché une véritable "guerre scolaire" entre la droite et la gauche durant tout l'entre deux guerres.

Qui plus est, ce problème de structure se double d'une querelle pédagogique. Chaque ordre développe une mentalité propre, des habitudes pédagogiques : C'est pourquoi une réforme aussi simple en apparence que celle de l'école unique, proposée au lendemain de la première guerre mondiale n'a toujours pas été réalisée totalement cinquante ans plus tard. (A. Prost, *histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, p 405-420, Armand Colin, 1968)

L'école est-elle une structure unifiée ?

c) Le plan d'ALGER

Il procède d'une commission créée le 21 janvier 1944 par R Capitant, commissaire à l'Education nationale et la jeunesse dans le Comité Français de la Libération Nationale (CFLN) créé par De Gaulle en 1943.

Il esquisse une problématique de l'égalité des chances, de la qualité de l'enseignement, de la rénovation des méthodes et de l'unification scolaire qui sera réinvestie dans de nombreux projets ultérieurs.

d) Le plan LANGEVIN WALLON

"le plan Langevin-Wallon" édition l'école et la nation, 1962 (80 pages)

Pour faire œuvre définitive, R Capitant, ayant été nommé à l'Education nationale dans le Gouvernement Provisoire De La République Française (GPRF), charge une commission (8-11-1944), présidée par le professeur P Langevin de conduire une réflexion sur les problèmes de l'enseignement. Les travaux dureront trois longues années (résultats publics le 19-06-1947). Le nom de "LANGEVIN WALLON" vient du nom des deux présidents successifs : P Langevin est décédé en 1946 et il est remplacé par H Wallon.

Le plan LANGEVIN WALLON est l'aboutissement de deux courants de pensée de l'entre deux guerres : l'école unique pour les structures, l'école nouvelle pour la pédagogie. Il rêve d'une adéquation parfaite entre l'orientation par les aptitudes et la structure de l'emploi par le biais de la formation.

A une organisation scolaire essentiellement fondée sur des critères d'appartenance à certaines classes sociales, les rédacteurs du texte veulent substituer une organisation réellement méritocratiques, c'est à dire , où tous les enfants étant mis à égalité par la communauté d'accès aux mêmes enseignements, seul le mérite personnel et non plus la naissance, les distingueraient.

C'est une confiance entre une possibilité d'harmonie entre les besoins sociaux et la répartition des aptitudes individuelles.

Sur le plan structurel, l'enseignement aurait un caractère obligatoire et gratuit de 6 à 18 ans et constituerait le premier degré en tant que tel. Dans ce premier degré, l'enseignement serait commun de 7 à 11 ans et dispensé par des maîtres de matière commune(1° cycle); Dans le deuxième cycle, de 11 à 15 ans(cycle d'orientation), l'enseignement pourrait être ,en partie commun, en partie spécialisé(sur la base d'un choix d'activité permettant d'éprouver les goûts et les aptitudes); Le troisième cycle de 15 à 18 ans(cycle de détermination)se divise en trois sections.(pratique...vers le métier; théorique....vers le baccalauréat et les études supérieures; professionnelle...vers la formation des cadres moyens- écoles commerciales, industrielles, agricoles....)

Le second degré se situe au delà de la durée légale et correspond à ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement supérieur.

Priorité aux méthodes actives, mesures sociales sous la forme d'un pré-salaire en 3°cycle, horaires avant gardistes....le Plan Langevin-Wallon va devenir une référence quasi mythique. En effet, les travaux sont rendus publics le 19 juin 1947. Deux années s'étaient écoulées depuis le grand ébranlement de la Libération, propice aux réformes majeures ; Gouvernements et ministres étaient occupés par d'autres soucis(Luttes sociales, divisions politiques, guerre froide, plan Marshall.....).

Sa non application constitue un événement important . Il est devenu l'instrument de mesure de tous les autres projets.

Quels sont les contenus majeurs du plan Langevin-Wallon ?

Quelle est la portée de ce document au regard des évolutions ultérieures ?

4) 1948 - 1958 L'INSISTANCE REFORMATRICE DE LA IV^è REPUBLIQUE

La IV^è République n'a jamais manqué de bonne volonté, mais aucune réforme n'a abouti .

La problématique de tous les projets (aux origines multiples: ministérielles, administratives,syndicales...): :

L'égalité des chances (au sens d'accès de tous au second degré) dont le principe est inscrit dans le préambule de la Constitution du 17-10-1946 fondatrice de la IV^è République

Les échecs sont dus à la fois à l'instabilité ministérielle, mais surtout aux conflits entre des corporatismes rivaux (camp primaire camp secondaire) : Le parlement joue un rôle important et s'y manifestent, par le truchement des députés, des groupes de pression rivaux qui s'emploient à contrecarrer toute disposition réformatrice un tant soit peu contraire à leurs intérêts: Les rivalités s'expriment autour de l'école moyenne (A, Prost, op cité, p 421-422).R. Rémond, op cité, p 397 à 561)

La IV^e République a accompagné néanmoins des phénomènes indépendants de la volonté politique :

- Ampleur de la demande sociale d'éducation
- Ampleur des besoins objectifs de formation
- Importance de la vague démographique

Dans une France qui connaît une croissance économique et une modernisation (1^{ère} phase des trente glorieuses) mais aussi des guerres coûteuses (ALGERIE-VIET-NAM.), les budgets accompagnent l'accroissement de la demande et la vague démographique (la hausse de la natalité s'est ajoutée à la l'expansion plutôt qu'elle ne l'explique directement).

Si dans les années 60, on a l'impression qu'après tant de tentatives infructueuses, on allait enfin assister à une réforme profonde de l'enseignement, c'est que l'institution n'opposait plus aux changements qu'une résistance faible. Mais, il n'en demeure pas moins qu'en 1958, lorsque le Général de Gaulle reprend le pouvoir, la réforme de l'enseignement reste à faire: Il s'agit d'adapter les structures scolaires aux exigences économiques, sociales et politiques des temps nouveaux nés de l'après-guerre tout en instaurant une véritable égalité des chances.

Quels éléments, initiés sous la quatrième république, amèneront des réformes sous la cinquième ?

5) LA V^e REPUBLIQUE DOMINEE PAR "LES DROITES "

a) Le pragmatisme gaulliste

J. Chapsal, "la vie politique sous la cinquième république", PUF,
Concernant la période 1958 - 74) édition en 1981
Concernant la période 1974 - 87, édition en 1987

Dans le contexte de la crise Algérienne, (13 mai 1958 insurrection à ALGER) De Gaulle agit vite.

Ce sont deux textes non soumis à l'Assemblée qui définissent la réforme de l'Education nationale (Co-signés DE GAULLE BERTHOIN)

L'Ordonnance du 6 janvier 1959 décide de prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

Le Décret n° 5957 de la même date porte réforme de l'enseignement public.

*La pensée organisatrice

Une égalité formelle : L'accès aux structures du plus grand nombre d'élèves jusqu'à 16 ans.

Une sévère sélection ultérieure : La préparation des diplômes conformes aux besoins de la modernisation économique

La mise en place du cycle d'observation d'une durée de deux ans est le début de la mise en système : " ...Y seront accueillis tous les enfants de 10 à 11 ans qui auront acquis les connaissances élémentaires ..."

A l'issue du cycle d'observation, les élèves seront orientés entre cinq types d'enseignement en fonction de leurs aptitudes (enseignement terminal, technique court, technique long, général court, général long)

Mais, il s'agit d'une ébauche puisque ce cycle commun sera installé dans des établissements demeurant différents aussi bien par leur nom, que par leur public et leur pédagogie (Cours

complémentaires devenus des CEG , premier cycle des lycées, CET, voire écoles primaires dans certains cas, à la campagne principalement)

Quel est le fil conducteur des textes de 1958-59-63 ?

***Les enjeux**

Prospection de nos ressources juvéniles

Besoins du patronat en harmonie avec les exigences du III^e plan (Investir à plein profit)

Le concept d'aptitude entre dans les textes officiels, mais il s'agit d'un concept irréversible, figé, statique (différent de celui utilisé par H Wallon dans le cadre de la commission LANGEVIN-WALLON).

Que l'effectif de la future élite se rétrécisse avec les années de scolarité n'est pas perçu comme un échec, mais comme un fait fatal et naturel; la solution est recherchée dans des enseignements réduits aux rudiments indispensables

Mais quatre ans après les décisions de 1959, lorsque des responsables entreprennent de faire le bilan de cette politique au plan national, ils constatent que beaucoup de leur espoir ont été déçus; Conçues pour rapprocher les différents types de scolarité, ces mesures sont restées dépendantes des établissements aux caractéristiques fortement marquées.

A quels enjeux répondent les textes de 1958 à 1963 ?

b) Le décret 63.793 du 3. Août 1963

Il institue les CES: Si on voulait réellement tenir le projet d'une égalisation des chances, la nécessité s'imposait d'apporter un correctif sérieux à la réforme de 1959. La solution fût cherchée dans l'idée d'un lieu unique de scolarisation pour le premier cycle secondaire. Il s'agit d'une véritable décision politique de De Gaulle en opposition manifeste avec G .Pompidou, 1^o Ministre, et C Fouchet Ministre de l'Education nationale, partisans d'une distinction très nette entre les établissements.

C'est le deuxième choc, qui va ébranler la France scolaire : Il se concrétise par une massification du premier cycle.

Aux établissements à profils distincts, se substituent des filières distinctes, caractérisées par une pédagogie spécifique. (section 1 , section 2 , section 3). Mais, malgré un début d'unification des structures, on voit bien que le problème des écarts entre les filières et de ce fait celui des clientèles scolaires demeure un enjeu institutionnel majeur.

Quel est l'apport spécifique du texte de 1963 ?

c) Le bilan éducatif à la fin des années 60

Une véritable machine de distribution des flux s'organise en fonction des besoins.

Une modification tangible des structures s'opère , mais le statu quo est maintenu dans le domaine des contenus, des programmes et des méthodes.

Les premières critiques des théoriciens de l'école et de la gauche politique et syndicale s'organisent en dénonçant les mécanismes de la sélection, en s'appuyant, entre autres, sur les premiers travaux des socio-démographes.

d) 1968 la pédagogie en mouvement

Un des aspects essentiels du débat :

Il n'est plus possible de raisonner dans les formes de pensée élaborées en référence à une situation antérieure foncièrement différente. Il s'agit de prendre la mesure pédagogique des réformes structurelles.

Parmi les thèmes des novateurs qui émergent des mouvements de rénovation pédagogique, ayant pris naissance dès la fin des années 60 en marge de l'administration et s'appuyant sur tout le courant de l'"Ecole nouvelle " du début du siècle on retrouve :

- Ouvrir l'école sur la vie
- Eveiller la faculté d'apprendre .
- Modifier les manières de transmettre
- Décloisonner les disciplines

Parmi les thèmes des "traditionalistes" on retrouve surtout la défense d'un enseignement de haut niveau, le seul qui soit à même d'être libérateur.

Le système "se fait", mais le consensus sur les finalités de l'Ecole se défait sous la force et l'ampleur des chocs occasionnés à l'ancienne organisation.

Quel est le il conducteur des démarches de la fin des années soixante ?

e) Après les événements ?

Eu égard au traumatisme occasionné par les événements **A. Dansette "mai 68", Plon, 1971**, c'est surtout au niveau de l'enseignement supérieur que le nouveau pouvoir mettra l'accent (loi E Faure du 12 novembre 1968).

Dans les lycées, certaines pratiques nouvelles, aussi mineures qu'une structuration différente de la classe, avaient un poids symbolique considérable auprès des défenseurs de la culture secondaire. Des décisions ministérielles viennent à l'appui de ces changements opérés spontanément sur le terrain dans un climat de grande incertitude.

f) Les réformes Haby 1973 - 1980

Aiguillonné par les événements de 1968 et l'urgence des changements, le ministère inaugure sous l'impulsion de J Fontanet, successeur d'O Gichard dans le gouvernement de P Mesmer, suite à la démission de J Chaban Delmas, une politique de consultations consistant en rapport de commissions, réunions et colloques. Il s'agit véritablement d'une célébration de la réforme

Le projet Fontanet du 29 Mars 1974 prétend apporter une réponse aux problèmes du système éducatif et plus particulièrement en le saisissant au point le plus sensible le second degré et surtout le maillon faible le premier cycle .

La mort de G Pompidou , l'élection de V Giscard d'Estaing et la nomination de R Haby au ministère remettent en cause la réforme Fontanet mais le débat sur et autour de "La Réforme se perpétue.

Le 12 Février 1975 le conseil des ministres approuve les propositions pour une modernisation du système éducatif français:

*L'emblème : Le collège unique

*La problématique : Essayer de concilier la logique libérale (à travers notamment la multiplication des options en 4° ,en transférant aux familles certaines décisions d'orientation) et la logique égalitaire(à travers le thème récurrent de la démocratisation)

De Février à Juillet 1975 : C'est le front du refus : Il existe trop de sujets passionnels.

* La loi du 12 Juillet 1975

De la richesse foisonnante et parfois contradictoire du texte initial , on aboutit à une prose juridique sèche et pauvre : On retiendra surtout la création du collège unique qui remplace le CES , la suppression des filières, la création du brevet des collèges et la création d'un jeu d'options à partir de la classe de quatrième .

*Enjeux:

Haby doit à la fois concilier les obligations du plan (erreurs d'appréciation : demandes d'emplois peu qualifiés), réguler des flux (choix d'options d'inégales valeurs) et mettre en place une démocratisation formelle (pression des syndicats dans un contexte politique difficile pour la droite parlementaire).

La réforme était prise d'entrée dans une contradiction fondamentale entre une orientation formelle d'inspiration égalitaire conduisant à l'idée de système unifié et une idéologie libérale privilégiant la notion de concurrence qui imprègne l'ensemble des décisions afférentes à l'éducation (reconduction des filières par le choix d'options d'inégales valeurs)

La loi définissait un cadre très général et les décrets devaient lui donner corps progressivement; Les critiques se maintiendront de 1975 à 1980 .Pour les uns on néglige les "bons élèves " pour les autres on méprise les plus faibles , en ne voyant leur avenir que dans des formations aux rabais .

Quels sont les enjeux et contenus relatifs à la loi Haby ?

6) LA 5^è REPUBLIQUE DOMINEE PAR «LES GAUCHES»

L'expérience Mitterand, collectif, PUF, 1988

a) Deux politiques éducatives

*1981-1984 : L'application d'un programme

Il existe un programme façonné depuis de longues années dans l'opposition: L'école, c'est le cheval de bataille de la gauche "incantatoire"

La gauche au pouvoir exacerbe les passions et suscite beaucoup d'espoirs chez les enseignants militants; "La Grande Réforme" fantasmée depuis "Langevin-Wallon va enfin pouvoir voir le jour.

Mais un des objectifs majeurs du nouveau pouvoir est également l'intégration de l'enseignement privé catholique particulièrement favorisé sous la législature précédente (cf. les lois Guerneur).**R. Labrusse la question scolaire, PUF 1977 (coll que sais-je ?) A. Prost , histoire de l'enseignement en France, p 472 à 482**

L'école doit corriger les inégalités, ne pas les renforcer .La création des ZEP (Zone d'Education Prioritaire) entre dans cette logique

La gauche au pouvoir met en oeuvre une politique des moyens: Vote d'un collectif budgétaire en Juillet 1981 .

Sur le plan pédagogique, le concept de "pédagogie du projet" fait son entrée officielle. Elle est pensée comme un moyen privilégié de lutter contre l'échec scolaire et imprègne la plupart des orientations ministérielles .

Cette période est également très riche en rapports: il s'agit de faire remonter au ministre l'expression de la base pour ensuite insuffler la réforme(Rapport Prost sur les lycées, Rapport Legrand sur les collèges etc....)

Le collège est au centre des réformes: point de passage obligé de la scolarité obligatoire, il est en proie à de graves difficultés: Le rapport Legrand (réformateur institutionnel depuis les années 60) va créer le réveil du combat entre les "rénovateurs et les conservateurs".C'est la réactivation de la querelle pédagogique qui s'orchestre autour de la légitimité de certains élèves dans le secondaire.

Le rapport Legrand par ses avancées pédagogiques aptes à bouleverser l'ordre des choses établies va renforcer le combat des défenseurs de l'école catholique mis à mal par les projets de création d'un grand service public unifié et laïc de l'Education nationale ...A la querelle pédagogique s'ajoute la querelle scolaire. Avec le ministre (A. Savary), c'est une grande partie de la politique identifiée à gauche qui disparaît pour un certain temps

Quelle est la dynamique des réformes de 1981 à 1984 ?

* 1984-1986 : Des orientations différentes

P; Bauchard, la guerre des deux roses, du rêve à la réalité, 1981-85, Grasset, 1986

JP Chevenement, homme plus médiatique que Savary ne veut pas entrer dans la querelle entre "anciens et modernes".

*Objectifs :

Reconquérir l'opinion perturbée par le climat passionnel qui a entouré les quatre années d'A Savary au ministère (querelle pédagogique, querelle scolaire, problèmes liés à l'enseignement supérieur).

JP Chevenement règle les problèmes liés à l'enseignement privé par quelques mesures simples qui ne remettent pas en question les principes préalablement établis. La question est apaisée, le problème reste entier.

Par ailleurs c'est l'exaltation des valeurs républicaines. L'école est faite pour instruire: "lire-écrire-compter" est le crédo de son action

Une vaste entreprise de révision programmatique est entreprise dans le sens d'un retour à des disciplines strictement délimitées. De nouveaux programmes à la forme simple et claire (dans la conception du ministre) sont définis. Il existe un désir manifeste de communiquer (publication en livre de poche).

Il souhaite d'autre part réconcilier l'école et l'entreprise et relever ainsi le défi de la compétition économique (on retrouve la notion d'investissement économique) . Pour ce faire, il faut élever le niveau et le temps de la scolarité: Un slogan:"80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat" est proclamé

Ce qui est d'abord un slogan va devenir rapidement un véritable phénomène social et une politique reprise par tous les gouvernements suivants.

Quelles sont les éléments qui caractérisent l'action de JP Chevènement ?

* Bilan idéologique de la gauche.

L'unification structurelle s'est poursuivie, mais le dualisme «privé-public» demeure

L'école est, par ailleurs, entrée dans une logique de justifications multiples, dont aucune ne s'impose décisivement, ce qui ne facilite guère les consensus et attise au contraire les passions tant le terrain est miné par des enjeux idéologiques forts et des corporatismes rivaux.

Le rapport du collège de France remis en 1985 au Président de la République en est une parfaite illustration: Cinq modèles aux combinaisons multiples s'affichent:

- Le modèle de l'intérêt général
- Le modèle communautaire
- Le modèle de l'efficacité
- Le modèle marchand
- Le modèle de la créativité

Quelles orientations différentes apporte JP Chevènement ?

b)1986 - 1988

Le retour de la droite aux affaires suite aux législatives de 1986, crée les conditions de la première cohabitation.

Toutes les passions de la droite revancharde s'exalteront dans le domaine de l'enseignement supérieur (projet A. Devaquet).

*Un aspect essentiel :

L'élévation du nombre d'étudiants suite à la massification du secondaire, crée une mobilisation sur la volonté de défendre une liberté menacée, celle de mener de façon autonome un parcours universitaire, quand bien même celui-ci serait parsemé d'embûches.

Faute d'avoir compris que pour être gagnée à son tour par l'individualisme du reste de la société, la mentalité de la jeunesse n'en était pas moins porteuse d'exigences relatives à l'expression des droits, le gouvernement libéral s'est condamné à la capitulation et s'est interdit de mener à bien son programme de réformes.

Les droites sont-elles porteuses d'un autre projet politique relatif à l'éducation ?

c) 1989-1993 : Le retour de la Gauche :

Entre 1985/1986 et 1991/1992, le second cycle doit faire face à un afflux massif d'élèves qui dépasse toutes les prévisions. Il traduit un niveau d'attente vis à vis du lycée et de l'université, afin de poursuivre des études longues : c'est un nouveau « choc » ébranlant le système éducatif à l'image de celui ayant affecté le premier cycle dans les années 50/60.

La gauche doit faire face à des demandes virulentes de moyens : La marche nationale pour l'éducation réunit, le 12 Novembre 1990, 300 000 jeunes. Ils réclament des postes, et des mesures contre l'insécurité.

La marge de manoeuvre financière dont dispose L. JOSPIN lui permet de satisfaire rapidement à ce type de revendication dans le cadre du Xème plan (1989 - 1993).

Le terrain ayant été débarrassé d'un certain nombre d'obstacles, L. JOSPIN peut présenter le texte auquel il voulait aboutir dès l'automne 1988 : Un véritable contrat social entre la nation et l'école:

*La loi d'orientation 89.486 du 10 Juillet 1989, à défaut d'avoir soulevé des débats passionnels, présente une véritable rupture épistémologique.

On passe d'une école attachée à la seule diffusion égalitaire du savoir, à une école qui refuse la fiction juridique de l'égalité formelle : la loi repose sur une conception différenciatrice, en harmonie avec la réalité d'un enseignement de masse.

C'est une loi d'orientation, sans chiffrage qui imprime des directions en tenant compte de l'existant : A la suite de la publication, le monde enseignant s'installe dans l'acceptation un peu passive de sa mise en oeuvre, sans connaître d'effervescences pédagogiques comme à d'autres périodes (1968...) et sans avoir trouvé de point d'ancrages intellectuellement forts, aidant à penser la question du sens de l'école.

Quel est le sens de la loi d'orientation de 1989 ?

7) Depuis lors (1993)...le recul manque

Toutes les réformes du système éducatif entre 1944 et 1993 ont été menées au nom de l'égalité des chances et de la démocratisation.

Sous un angle quantitatif, la démographisation n'a cessé de s'accroître depuis 1959, c'est à dire l'évolution du nombre d'élèves dans les différents segments du système, et non à

l'intérieur de ce nombre, du rapport entre catégorie socioprofessionnelles, seul véritablement significatif d'une véritable démocratisation qualitative.

A des inégalités d'accès à des secteurs entiers de l'enseignement se sont substituées des inégalités d'occupation des filières les plus prestigieuses, socialement les plus rentables, et dont la définition peut varier en fonction de l'évolution de la structure de l'emploi : les catégories culturellement favorisées par rapport à l'école manifestent une capacité à élaborer des stratégies pertinentes pour utiliser au mieux le système.

Ces années sont marquées par des périodes de cohabitation importantes (1993-1995 et 1997...en principe 2002). Si ces périodes confortent la solidité de la V^e République, elles sont en revanche source de tensions permanentes et ne facilitent pas la sérénité des débats sur des objets politiques éminemment passionnels et idéologiques comme celui de l'école

Les ministres ont abandonné l'idée mythique de la «Grande Réforme». L'Etat n'est plus en mesure de l'imposer centralement.

Nous assistons à des phénomènes de décentralisation du traitement de l'échec scolaire dans le cadre d'un pilotage national.

Mais des débats majeurs persistent (Eduquer-Instruire ; Particularismes et Universel ; Apprendre oui mais quoi ? Quel sens donner à l'école ?) sans trouver d'issue:

"...Globalement l'école est dans une situation de détresse. Mais on peut continuer à faire comme s'il ne se passait rien,...l'immobilisme peut se perpétuer pendant vingt ans. La banqueroute est programmée, mais elle n'est pas visible. Les manifestations du malaise sont sporadiques. De temps en temps, il y a une affaire qui remonte à la surface,..., l'émotion dure une quinzaine de jours, et puis, retombe..." R.Fauroux, Le combat de l'école in Le débat, n°92, novembre - décembre 1996, p.7,8.

P; Raynaud, la fin de l'école républicaine, Calman Levy, 1990

F HOCHEPIED 2001